

Pacifier le Sud-Ouest algérien et le Touât en organisant les tribus et les territoires mitoyens, — nous ne disons pas en traçant une frontière, — et en obtenant le concours du gouvernement marocain, dans la limite de ses forces, pour contenir les Brâber, c'était la première et la plus délicate partie de l'œuvre à accomplir. Une ambassade marocaine vint à Paris : l'un des buts de son voyage, et l'un de ses résultats, fut le règlement, dans un esprit de concorde et de bonne volonté réciproque, des questions pendantes dans le nord du Sahara. Le traité de 1845, consacré par un long usage, ne pouvait être ni discuté ni modifié dans ses dispositions essentielles ; mais, depuis le temps de la bataille d'Isly, la France s'est avancée très loin dans le sud ; des circonstances nouvelles, des contacts nouveaux sur des points plus nombreux, exigeaient des éclaircissements complémentaires et des stipulations additionnelles, pour rendre plus facile l'application, à des cas qu'il ne pouvait prévoir, d'un texte insuffisamment explicite.

C'est pour cette raison et dans cet esprit qu'un protocole explicatif du traité de 1845 fut discuté et conclu (20 juillet 1901). Le sultan, aux prises, dans l'intérieur même du Maroc, avec de grands embarras et de fréquentes guerres, désire avant tout vivre en paix et en bonne intelligence avec sa voisine l'Algérie : jamais, sauf peut-être à certains moments du règne de Mouley-el-Hassan, il n'a eu l'illusion, ni même le désir, de dominer effectivement les oasis du Touât, lui dont l'autorité est si faible à Figuig ou chez les Brâber ; il a fallu notre